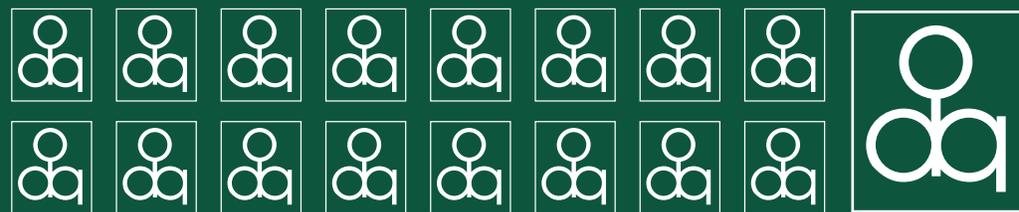
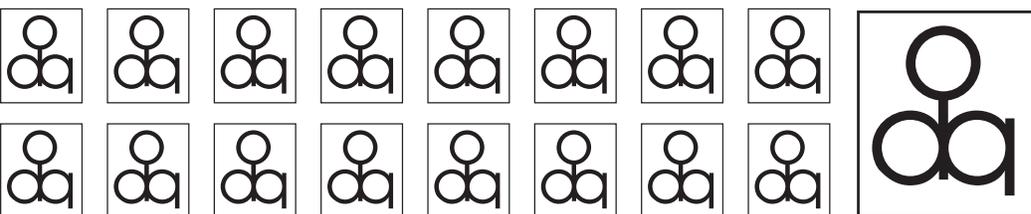


RAPPORT ANNUEL 2016-2017



Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



Ordre des denturologistes du Québec

**L'Ordre des
denturologistes du Québec
a pour mission**



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;



de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**
et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Sommaire

Lettres de présentation	page 3
Rapport du président.....	page 4
Présentation générale	page 5
• Membres du Conseil d'administration	
• Membres du comité exécutif	
• Personnel permanent	
Rapport de la direction.....	page 6
Bureau du syndic.....	page 9
Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	page 9
Conseil de discipline	page 10
Comité d'inspection professionnelle.....	page 12
Comité de révision.....	page 14
Comité de la pratique illégale	page 15
Comité de la formation continue.....	page 17
Comité de la formation	page 19
Comité des équivalences	page 20
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle.....	page 24
Activités relatives au fonds d'indemnisation	page 24
Tableau des membres.....	page 25
Rapport financier annuel au 31 mars 2017	page 28

Québec, octobre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec concernant l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Stéphanie Vallée

Longueuil, octobre 2017

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2017 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Robert Cabana, d.d.

Longueuil, octobre 2017

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2017 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Robert Cabana, d.d.

Rapport du président



Président
Robert Cabana, d.d.

C'est avec fierté que je vous présente notre rapport annuel 2016-2017. Je débiterai celui-ci en abordant les différents dossiers qui ont façonnés, à leur manière, notre année 2016-2017. Bonne lecture!

Expodent 2016

S'il est un événement qui rallie les gens du milieu buccodentaire (hygiénistes, dentistes, techniciens dentaires, denturologistes et compagnies dentaires) afin de partager les connaissances de chacun, c'est bien notre congrès Expodent qui se tient aux deux ans dans des endroits des plus enchanteurs de notre belle province.

En 2016, notre grand événement bisannuel Expodent a pris la direction de la Capitale-Nationale, plus précisément à l'hôtel Hilton de Québec.

C'est sous un thème plutôt avant-gardiste que s'est déroulé notre congrès : « La denturologie, quand l'art et la technologie se rencontrent ». Effectivement, nous avons fait référence à l'évolution de notre profession, une profession qui jadis était reconnue pour son art, mais à laquelle s'ajoute aujourd'hui une dimension de haute technologie, et ce, par le biais de conférences, ateliers et kiosques.

D'ailleurs, nos membres ont accès à ces conférences sous forme de « e-learning » sur le site web de l'Ordre.

Histoire de la denturologie

« Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient ». L'Ordre s'est inspiré de cette phrase en demandant à un de ses anciens présidents d'écrire un livre sur l'histoire de la denturologie. Ce livre relate la naissance de cette nouvelle profession à travers l'histoire. Cet ouvrage couvre l'essentiel du chemin parcouru par la denturologie au Québec jusqu'à sa légalisation officielle en juillet 1973.

Modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire

Le dossier qui centralise nos efforts depuis les dernières années est sans aucun doute celui de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire. Plus particulièrement dans cet exercice, avec la présentation des orientations stratégiques des quatre professions buccodentaires par l'Office des

professions et dont nous sommes, je dois l'admettre, assez satisfaits.

À la suite du dépôt des orientations de l'Office, notre compétence en matière de réhabilitation sur implants a été en grande partie reconnue, et ce, grâce aux nombreuses consultations qui se sont échelonnées sur plusieurs années. Il s'agit évidemment d'un travail de très longue haleine et nous espérons qu'il portera ses fruits.

D'ailleurs plusieurs rencontres ont eu lieu entre le facilitateur, nommé en novembre 2016, l'Office des professions, l'Ordre des dentistes et l'Ordre des hygiénistes dentaires en ce sens.

Nos représentations ont, entre autres, ciblé une partie de la réhabilitation implantaire portée sur laquelle nous avons démontré que nous devrions y avoir accès dans l'optique d'offrir les meilleurs plans de traitement à nos patients, en toute sécurité.

La denturologie québécoise est, depuis plusieurs années, mondialement reconnue comme étant avant-gardiste et innovatrice dans le développement de la réhabilitation prothétique et nous comptons bien conserver ce rôle. Il est crucial de multiplier nos démarches pour voir se concrétiser l'élargissement de notre champ d'exercice afin de continuer d'être à la fine pointe des technologies appliquées à notre profession.

La formation

La formation est un outil indispensable pour une pratique évolutive de haut niveau, dont notre profession ne peut se passer. Ainsi, l'Ordre des denturologistes du Québec est en mesure de démontrer hors de tout doute que la formation en matière de réhabilitation prothétique assure tout à fait la protection du public. D'ailleurs, nous sommes très fiers de notre programme de l'AEC qui est d'une durée totale de 1140 heures, dont 780 heures contact plus 360 heures de travail personnel. En effet la formation dispensée par le biais de l'AEC jointe à celle du cégep Édouard-Montpetit constitue une formation inégalée en cette matière.

Clinique sans papier

Depuis plusieurs années, beaucoup de cabinets de professionnels utilisent les « solutions informatiques » dans leur pratique de tous les jours.

A la suite de plusieurs demandes, nous avons cru bon de mettre sur papier les grandes lignes auxquelles un denturologiste pourrait se référer afin de se guider sur la « solution informatique » adéquate pour ses besoins.

Plusieurs règlements et normes énoncent déjà les pratiques de la denturologie, l'utilisation d'une «solution informatique» ne devrait pas changer les obligations du denturologiste.

Réflexion stratégique 2015-2018

Notre réflexion stratégique viendra à échéance en 2018 et elle nous aura notamment permis de mettre à jour nos priorités stratégiques.

Campagne d'information publique

Un des moyens de renseigner le public sur le rôle du denturologiste est l'utilisation d'une bonne campagne d'information publique. La firme Camden a donc présenté le projet de la campagne 2016-2017 en présentant les objectifs, la cible visée, le message, la stratégie télévisuelle, l'utilisation de La Presse + et les réseaux sociaux.

Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA)

Cette année, notre engagement à supporter la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA) s'est traduit, entre autres, par la vente de billets pour le tirage d'une voiture Tesla dont les profits sont allés à la Fédération. Le tirage a été effectué le 15 décembre 2016 et le montant de la récolte des billets vendus servira à aider les gens atteints de cette maladie qui touche de plus en plus de personnes et de plus en plus de jeunes. L'Ordre des denturologistes du Québec est fier partenaire de la Fédération depuis près de cinq ans.

Encore une fois cette année, je ne pourrais passer sous silence tout l'aide et le soutien que m'offre le personnel de l'Ordre. Je remercie également tous les administrateurs et membres des comités qui nous permettent de progresser vers l'atteinte de nos objectifs.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Président	Mode d'élection	Date d'entrée en fonction
Robert Cabana, d.d.	Suffrage universel des membres	6 mai 2013
Administrateurs élus par les membres		
Régions	Noms	Date d'entrée en fonction
Bas St-Laurent – Gaspésie – Québec	Suzan Dubois, d.d. Jean-Sébastien Sirois, d.d.	20 sept. 2013 4 mai 2015
Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord	Guy Boivin, d.d.	4 mai 2015
Mauricie – Bois-Francs	Guy Dugré, d.d.	6 mai 2013
Estrie	Robert Rousseau, d.d.	6 mai 2013
Montréal	Armand Brochu, d.d. Brigitte Garand, d.d. Raymond Lagacé, d.d.	4 mai 2015 6 mai 2013 4 mai 2015
Outaouais – Abitibi – Témiscamingue	Paul Pilon, d.d.	4 mai 2015
Laval – Lanaudière – Laurentides	Mario Harvey, d.d. Sylvain Perreault, d.d.	6 mai 2013 4 mai 2015
Montérégie	Benoit Leduc, d.d. David Auprix, d.d.	4 mai 2015 3 juin 2016

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	
Noms	Date d'entrée en fonction
Normand Boucher	4 mai 2015
Hélène Turgeon	4 mai 2015
Gilles Corriveau	6 mai 2013
Jean-Louis Laberge	6 mai 2013

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		PERSONNEL PERMANENT	
Postes	Noms	Fonctions	Noms
Président	Robert Cabana, d.d.	Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Vice-président	Guy Dugré, d.d.	Adjointes administratives	Nancy Chiasson Linda Ducharme Sylvie Grothé
Trésorier	Armand Brochu, d.d.		
Administrateurs	Raymond Lagacé, d.d. Jean-Louis Laberge	Syndic	Serge Tessier, d.d.

Rapport de la direction



Directrice générale et
Secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2016 - 2017, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) occasions pour des séances ordinaires.

Il n'y a eu aucune séance extraordinaire.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élections / Nominations

Élection de M. Armand Brochu, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Raymond Lagacé, d.d. et de M. Jean-Louis Laberge, administrateur nommé, comme membres du comité exécutif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d. au poste de vice-président.

Nomination de M. Armand Brochu, d.d. au poste de trésorier.

Renouvellement du mandat des membres du comité d'arbitrage des comptes pour une durée de trois (3) ans, soit :

- M. André Auprix, d.d.
- M. Mario Beaudry, d.d.
- M. Pierre Bujold, d.d.

Nomination de M. Pierre-Luc Duchesneau, d.d. à titre de président pour le comité d'inspection professionnelle.

Nomination de Mme Mélanie St-Jean, d.d. comme membre pour le comité d'inspection professionnelle.

Nomination de Mme Audrey Turcotte, d.d. comme inspectrice pour le comité d'inspection professionnelle.

Nomination de Mme Lyne Caron, d.d. et de M. Daniel Desforges, d.d. comme membres du conseil de discipline.

Nomination de M. André Clément, d.d., de M. René Miller, d.d. et de M. Yves Samson, d.d. comme membres du comité de révision des décisions de reconnaissance d'équivalences.

Nomination de M. Christian Boisvert, d.d. comme syndic ad hoc dans un dossier d'enquête.

Nomination de M. Sylvain Rocheleau, d.d. comme syndic correspondant.

Décisions financières

Adoption des états financiers audités au 31/03/2016.

Adoption des états financiers mensuels.

Résolution proposant de fixer la cotisation régulière pour l'année 2017 - 2018 à 1 040 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation spéciale pour le financement d'une campagne d'information publique à :

- 640 \$: Membres
- 0 \$: Nouveaux membres
- 0 \$: Membres de 75 ans et plus

Adoption des prévisions budgétaires 2017 - 2018.

Décisions administratives

Résolution proposant de modifier les modalités de remboursement des honoraires et frais pour l'Ordre des denturologistes du Québec.

Résolution proposant l'adoption du « Guide pratique d'utilisation d'un support informatique pour la tenue de dossiers patients ».

Résolution proposant de ne pas reconnaître l'équivalence de la formation d'un demandeur aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Comités

Adoption des rapports annuels d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport annuel des activités du bureau du syndic.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Activités du comité exécutif

Au cours de l'année 2016 - 2017, le comité exécutif s'est réuni à neuf (9) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu une (1) séance extraordinaire.

En conformité avec ses responsabilités, le comité exécutif s'est occupé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur présentation au Conseil d'administration.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolution proposant que soit accordée une extension de délai pour l'examen d'évaluation imposé à un membre. À défaut de ne pas procéder à son examen d'évaluation avant la date fixée, le membre sera radié du Tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Résolution proposant que soit acceptée la demande d'admission d'un demandeur au Tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Résolution proposant de demander à un (1) membre qui s'est réinscrit après plus de trois (3) ans de subir un examen d'évaluation au Cégep Édouard-Montpetit avant d'imposer un cours ou un stage en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*.

Résolution proposant d'imposer à un (1) membre, à ses frais, le suivi et la réussite d'une formation sur mesure sur la réalisation de prothèses dentaires amovibles équilibrées (cas clinique). Le membre devra réaliser trois (3) cas de prothèses équilibrées (cas clinique) incluant une évaluation terminale permettant de confirmer que le candidat a atteint le seuil minimal des compétences professionnelles attendues par le milieu. De plus, celui-ci devra suivre et réussir une formation spécifique sur l'application des normes d'asepsie propres à la pratique de la denturologie. Il est entendu de limiter le droit d'exercer totalement tout acte professionnel de denturologie, et ce, jusqu'à la réussite des formations exigées.

Résolution proposant d'autoriser une demande de permission d'appeler devant la Cour suprême du Canada.

Résolution proposant la création d'un compte Twitter pour une période d'essai de deux mois.

Résolution proposant que soit acceptée la demande d'un membre à l'inscription au Tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec pour l'année 2017-2018.

Assemblée annuelle des membres

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres où a été fait état des activités réalisées en 2015 - 2016. Cette assemblée s'est tenue le 16 septembre 2016 à 16 h à l'Hôtel Hilton de Québec.

La date prévue pour l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière du présent rapport est le 30 septembre 2017.

Syndics adjoints

Claude Gouin, d.d.
Lise Moreau, d.d.

Adjointe administrative

Nancy Chiasson

Syndics correspondants

Pierre Cantin, d.d.
Éric Carrier, d.d.
Isabelle Cloutier, d.d.
Philippe Grenier, d.d.
Paul-Marie Lavallée, d.d.
Pierrette Milot, d.d.
Pierre-Yvon Plante, d.d.
Sylvain Rocheleau, d.d.

Syndic



Serge Tessier, d.d.

Mandat

Le bureau du syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné. Le syndic peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel. Finalement, il procède à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Nombre de dossiers ouverts	102
Nombre total de membres visés	89
Nombre de décisions de porter plainte	6
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	27
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	29
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	236

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conseil d'arbitrage

André Auprix, d.d., président
Pierre Bujold, d.d., membre

Mario Beaudry, d.d., secrétaire

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre les parties, de recevoir leurs preuves et de rendre une décision au sujet des honoraires réclamés par le professionnel. Sa décision est finale et les parties doivent s'y soumettre.

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2016 - 2017 et il n'y a eu aucune audience ni sentence arbitrale du conseil d'arbitrage.

Conseil de discipline

Membres ayant siégé

Me Guy Giguère
 Me Georges Ledoux
 Me Daniel Y. Lord
 Me Chantal Perreault
 Lyne Caron, d.d.
 Daniel Desforges, d.d.
 Stéphanie Dubuc, d.d.
 Marielle Giasson, d.d.
 Jean-Yves Labrecque, d.d.
 François Zilio, d.d.

Secrétaire du conseil de discipline

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Sylvie Grothé

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou une personne qui a été membre de l'Ordre des denturologistes du Québec pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la denturologie* ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci.

Nombre d'audiences du conseil de discipline	10
--	----

Nature des plaintes						
Nombre de plaintes	Code de déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.	Dossier d'un denturologiste ayant cessé d'exercer Art.	Plainte portée
1	4, 61-13, 61-14, 63, 64	59.2, 114, 114 et 122	2.02 c), 2.02 e), 2.02 f), 2.02 g), 2.02 h), 2.02 i)	7		Syndic
1	4, 22.1, 52.1	59.2, 114 et 122	2.02 e)			Syndic
1	5.8	60.2		11		Syndic
1		46 et 59.2, 60, 114 et 122				Syndic
1	4, 61-13, 61-15	114 et 122	2.02 b), 2.02 c), 2.02 d), 2.02 i)	7		Syndic
1	4, 63					Syndic

Nombre	Décisions du conseil de discipline
0	Autorisant le retrait de la plainte
1	Rejetant la requête en radiation provisoire
0	Acquittant l'intimé
1	Déclarant l'intimé coupable
0	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable
4	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction
0	Imposant une sanction

Nombre	Nature des sanctions imposées par le conseil de discipline
1	Amendes se chiffrant à 13 000 \$ - Réprimande - Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 3 000 \$ - Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 2 000 \$ - Réprimande - Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 1 500 \$ - Réprimande - Condamnation aux déboursés

Nombre de décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	6
---	---

Nature des recommandations du conseil de discipline au Conseil d'administration	Nombre	Décisions du comité exécutif relatives aux recommandations
Obligation de suivre un cours en asepsie et en stérilisation	0	0

Tribunal des professions	Nombre
Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décision rendue par le Tribunal des professions	1
Décision rendue par le Tribunal des professions en 2012-2013 ayant fait l'objet d'une requête en révision judiciaire	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions en 2013-2014 ayant fait également l'objet d'une requête en révision judiciaire	24

Comité d'inspection professionnelle



Président
Pierre-Luc Duchesneau, d.d.

Membres du comité

Daniel Cadieux, d.d.
Christian Dugré, d.d.
Mélanie St-Jean, d.d.

Inspectrices et inspecteurs

Nora Kebabdjian, d.d.
Cynthia Ouellet, d.d.
Audrey Turcotte, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Linda Ducharme

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession, notamment par la vérification des dossiers des membres. S'il y a lieu, il procède également à la vérification de la compétence professionnelle d'un membre. Il peut recommander au Conseil d'administration qu'un membre suive un stage ou un cours de perfectionnement et que son droit d'exercer des activités professionnelles soit limité ou suspendu jusqu'à ce que le membre ait rencontré cette obligation.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 142 membres représentant 110 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 250 membres représentant 176 cabinets inspectés de 2003 à 2009.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle

2

Vérification	Nombre
Membres visités	122
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	122
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité auprès des denturologistes suite aux inspections	Nombre
Compléter le dossier patient conformément au règlement	53
Se procurer un stérilisateur	5
Se procurer un crachoir dentaire ou un lavabo	8
Se procurer une lampe directionnelle ou une chaise dentaire	4
Afficher le permis d'exercer	6
Afficher le Code de déontologie	14
Afficher le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec	20
Voir à ce que la publicité soit conforme	2
Voir à la propreté des locaux	2
Conserver les dossiers séparément de ceux des autres professionnels	2
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuel, un distributeur de verres ou un distributeur de savon	19

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	2
Rapports d'enquête dressés	2

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	2
---	---

Comité de révision



Président
Gilles Jules Beauchemin, d.d

Membres ayant siégé

Gilles Jules Beauchemin, d.d.
Marie-Hélène Lanthier, d.d.
Jean-Louis Laberge, membre nommé
représentant du public

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	4
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions et demandes d'avis	
Réunions du comité de révision	2
Demandes d'avis reçues	3
Demandes d'avis présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	3
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Comité de la pratique illégale



Responsable
Serge Tessier, d.d.

Responsable

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Assistant responsable

Pierre-Yvon Plante, d.d.

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Le comité de la pratique illégale fait la répression de l'exercice illégal de la denturologie. Il reçoit les plaintes provenant du public, des denturologistes et d'autres sources. Il mène aussi ses propres enquêtes pour débusquer les praticiens illégaux qui mettent en péril la santé du public en pratiquant la denturologie sans que leurs compétences aient été reconnues et que leur pratique soit surveillée.

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	-----

Dossiers en cours à la fin de la période	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	-----

Jugements rendus	Nombre			Numéro des dossiers	Amendes
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable et imposant une amende	Imposant une amende		
Portant sur l'exercice illégal	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	-----	-----
Montant total des amendes imposées					-----

Numéro des dossiers	Dossiers en recouvrement à la fin de la période
# 612, # 618, # 619	M. Pierre Bédard (Outrage)
# 612	M. Pierre Bédard
# 618	M. Pierre Bédard
# 630	M. Roland Roy
# 649	M. Roland Roy
# 664, # 665, # 666	M. Roland Roy
# 674	M. Alain Lauzière
# 678	M. Raynaldo Dignard
# 679	M. Roland Roy
# 686	M. Pierre Bédard

Comité de la formation continue



Responsable
Denis Provencher

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Danielle Luce Fortier, d.d.
Louis Pelletier, d.d.
Yves Samson, d.d.

Secrétaire du comité

Nancy Chiasson

Mandat

Le mandat du comité de la formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

- Les principales activités au cours de l'exercice financier 2016 - 2017 se détaillent comme suit :
- Accréditation de plusieurs nouveaux cours et diverses formations dispensées aux denturologistes
- Publication de trois (3) articles éducatifs dans la revue «Présence»
- Tenue du congrès «*Expodent*», en septembre 2016
- Mise en place des formations sur la plate-forme d'apprentissage en ligne *MOODLE*, derniers préparatifs à la mise en ligne des formations
- Enregistrement de nouvelles formations pour la plate-forme *MOODLE*

Nombre de réunions

2

Activités tenues de formation continue facultative

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
L'art de communiquer et de présenter les plans de traitement en implantologie	3	22
Fiber Force pratique et variantes	3	18
Cercle d'étude - CID nouveautés 2016	3	16
Séminaire international de denturologie 2016	9-28	32
Article éducatif - «Présence» Printemps 2016 - La nouveauté en occlusion dentaire	3	85
Expodent 2016	1	296
Éthique et déontologie professionnelle	2	54
Mieux servir vos patients-clients	3	107
Achat et vente d'une pratique : des survivants témoignent	2	124
Les facteurs chirurgicaux affectant vos résultats prothétiques	2	81

Activités tenues de formation continue facultative		
Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Atelier pratique : la numérisation intraorale	1	56
Prévenir pour mieux guérir avec Dre A. Deslisle	2	124
La collaboration professionnelle entre l'hygiéniste dentaire et le denturologiste	2	79
Implantologie statistiques 2016 et Formation all on 4	5	33
Formation VITA : Montage lingualé, inversé et non-standard	8	20
Assemblée générale annuelle ODQ 2016	1	92
Article éducatif - «Présence» Été 2016 - Alzheimer et denturologie	3	102
Chirurgie live 4 implants et fabrication prothèse fixe immédiate -Dr Luc Chaussé	7	22
Le succès en prothèse dentaire - VITA Allemagne	16	10
Optimisez votre approche client!	2	81
Cercle d'étude - Évolution dans la pratique de l'implantologie	3	10
Cercle d'étude - Formation technique d'empreinte, piliers sur barre existante	4	14
Revue des meilleurs protocoles implantaires - Dr Luc Chaussé	3	25
Libérez le mordant libérez vos problèmes - VITA	16	7
Article éducatif - «Présence» Hiver 2017 - Une autre solution de pilier qui fait sourire les patients qui ont des implants	89	3

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Membres du comité

Robert Cabana, d.d., représentant de l'Ordre

France Bélanger, d.d., représentante de la Fédération des cégeps

Benoit Leduc, d.d., représentant de l'Ordre

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Lin Jutras, représentant de la Fédération des cégeps

Secrétaire du comité

Adjointe administrative

Monique Bouchard

Sylvie Grothé

Comité de la formation



Président
Robert Cabana, d.d.

Le 3 septembre 1997 entrait en vigueur le *Règlement sur le comité de la formation des denturologistes*.

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Nombre de réunions
0

- Des échanges ont eu lieu entre le Cégep et l'ODQ concernant l'AEC.

Comité des équivalences

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Suzane Fiset, d.d.
Marc Michaud, d.d.
Gilles Tremblay

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de l'équivalence de la formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Nombre de réunions	2
---------------------------	---

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme	0
--	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	1	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation	0
--	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, lesquelles sont de nature administrative.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession, ni en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS
TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	26
Acceptées	26
Refusées	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, lesquelles sont de nature administrative.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis

Il y a eu absence d'activité du comité des équivalences et de l'Ordre au cours de cet exercice financier et aucune action n'a été menée par l'Ordre.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	N/A	N/A	N/A
Assurance collective contractée par l'Ordre	964	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

24

Le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes* ne prévoit pas de classe de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	225	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance collective contractée par l'Ordre	N/A	N/A	N/A
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code de professions*.

TABLEAU DES MEMBRES - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie	Nombre
Régulier	26
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	2
--	---

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et il n'a pas de conditions ni formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	964
---	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	24
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	38
03	Capitale-Nationale	76
04	Mauricie	34
05	Estrie	32
06	Montréal	212
07	Outaouais	28
08	Abitibi-Témiscamingue	16
09	Côte-Nord	7
10	Nord-du-Québec	1
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	8
12	Chaudière - Appalaches	43
13	Laval	44
14	Lanaudière	63
15	Laurentides	83
16	Montérégie	219
17	Centre-du-Québec	35
99	Hors du Québec	1

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nombre
Hommes	645
Femmes	319

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation					
Cotisation annuelle			Cotisation spéciale		
Classe de membres	Nombre	Montant	Classe de membres	Nombre	Montant
Membres réguliers	899	1020 \$	Membres réguliers	899	640 \$
Nouveaux membres	26	510 \$	Nouveaux membres	26	0 \$
Membres de 70 ans et plus	7	100 \$	Membres de 70 ans et plus	7	640 \$
Membres de 75 ans et plus	32	0 \$	Membres de 75 ans et plus	32	0 \$
Date du versement :	1 ^{er} avril 2016		Date du versement :	15 novembre 2016	

Membres inscrits à la fin de la période détenant un permis	Nombre
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0
Régulier	964

Permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	100
---	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société	Nombre
Société en nom collectif à responsabilité limitée	2
Société par actions	223

Inscriptions au Tableau	Nombre
Total des inscriptions	964
• Premières inscriptions	26
• Réadmissions	4
• Inscriptions	934

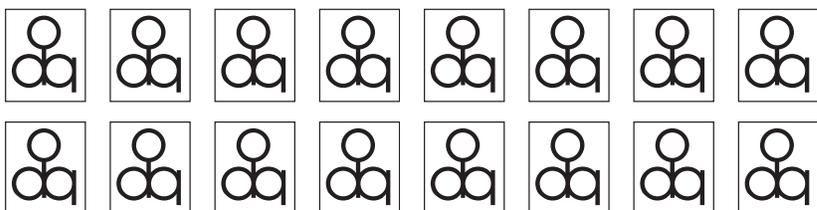
Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
Limitation d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations et retraits au Tableau	Nombre
Motifs administratifs : a fait défaut d'acquitter les cotisations dans le délai fixé	5
Motifs disciplinaires : Radiation temporaire	0
Décès	0
Démissions	33

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Régulier	0	0
Permis temporaire	0	0
Permis restrictif	0	0
Permis restrictif temporaire	0	0
Permis spécial	0	0

Permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	0
---	---

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
au 31 mars 2017



Ordre des denturologistes du Québec

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** qui comprennent le bilan au **31 mars 2017** ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2017**, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Giroux Ménard Charbonneau Laprés, inc.
Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA
Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 2 juin 2017

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

				2017	2016
				\$	\$
	Fonds d'administration générale	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
PRODUITS					
Opérations courantes (annexe 1)	1 023 277	-	-	1 023 277	984 460
Comité de pratique illégale (annexe 2)	35 675	-	-	35 675	37 700
Conseil de discipline (annexe 3)	5 115	-	-	5 115	27 938
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	545 060	-	-	545 060	527 762
Congrès "Expodent" (annexe 7)	327 629	-	-	327 629	9 420
Remise sur prime d'assurances	-	-	7 738	7 738	10 287
	<u>1 936 756</u>	<u>-</u>	<u>7 738</u>	<u>1 944 494</u>	<u>1 597 567</u>
Charges					
Opérations courantes (annexe 1)	489 356	-	-	489 356	504 693
Comité de pratique illégale (annexe 2)	4 158	-	-	4 158	25 320
Conseil de discipline (annexe 3)	142 889	-	-	142 889	133 039
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 4)	41 233	-	-	41 233	41 271
Autres comités (annexe 5)	210 494	-	-	210 494	152 048
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	545 440	-	-	545 440	520 586
Congrès "Expodent" (annexe 7)	234 449	-	-	234 449	36 124
Actifs immobilisés (annexe 8)	-	43 962	-	43 962	48 201
	<u>1 668 019</u>	<u>43 962</u>	<u>-</u>	<u>1 711 981</u>	<u>1 461 282</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>268 737</u>	<u>(43 962)</u>	<u>7 738</u>	<u>232 513</u>	<u>136 285</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

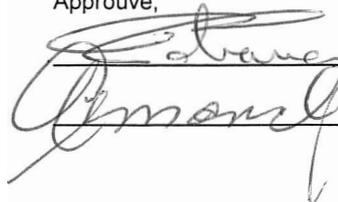
	2017	2016
	\$	\$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés
	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total
	2017	2016
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	269 743	496 029
	60 349	689 836
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	268 737	(43 962)
Acquisitions d'actifs incorporels	(38 291)	38 291
Dette à long terme	(14 254)	14 254
	485 935	504 612
Utilisation d'affectation d'origine interne	(8 167)	8 167
	68 087	68 087
SOLDE À LA FIN	477 768	512 779
	826 121	1 058 634
	1 058 634	826 121

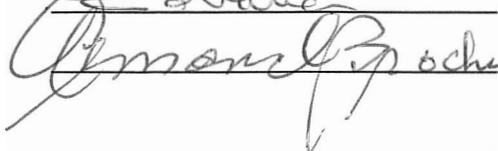
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2017

				2017	2016
				\$	\$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	36 854	-	-	36 854	32 848
Épargne à terme à 0,8 % d'intérêts	753 787	-	61 275	815 062	530 062
Amendes à recevoir en discipline	-	-	-	-	15 933
Comptes à recevoir "Réclamation"	-	-	6 812	6 812	10 287
Taxes de vente à recevoir	37 686	-	-	37 686	25 193
	828 327	-	68 087	896 414	614 323
Immobilisations corporelles (note 3)	-	717 092	-	717 092	750 561
Actifs incorporels (note 4)	-	51 923	-	51 923	15 958
	828 327	769 015	68 087	1 665 429	1 380 842
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 5)	118 241	-	-	118 241	117 753
Cotisations perçues d'avance	146 420	-	-	146 420	115 360
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	85 898	-	-	85 898	51 118
Versements sur dette long terme (note 6)	-	14 743	-	14 743	14 294
	350 559	14 743	-	365 302	298 525
Dette renouvelable (note 6)	-	241 493	-	241 493	-
	350 559	256 236	-	606 795	298 525
Dette à long terme (note 6)	-	-	-	-	256 196
	350 559	256 236	-	606 795	554 721
ACTIFS NETS					
Non affectés	477 768	-	-	477 768	269 743
Actifs immobilisés	-	512 779	-	512 779	496 029
Affectations d'origine interne	-	-	68 087	68 087	60 349
	477 768	512 779	68 087	1 058 634	826 121
	828 327	769 015	68 087	1 665 429	1 380 842

Approuvé,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	232 513	136 285
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations corporelles	33 469	36 244
Amortissement des actifs incorporels	<u>2 326</u>	<u>3 323</u>
Fonds de roulement autogénéré	<u>268 308</u>	<u>175 852</u>
Variation des éléments hors caisse		
Amendes et divers à recevoir	15 933	(15 933)
Comptes à recevoir "Réclamation"	3 475	(10 287)
Taxes de vente à recevoir	(12 493)	8 436
Fournisseurs et autres créditeurs	488	(231 969)
Cotisations perçues d'avance	31 060	(6 730)
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	<u>34 780</u>	<u>51 118</u>
	<u>73 243</u>	<u>(205 365)</u>
	<u>341 551</u>	<u>(29 513)</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(17 800)
Acquisitions d'actifs incorporels	<u>(38 291)</u>	<u>(8 205)</u>
	<u>(38 291)</u>	<u>(26 005)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(14 254)</u>	<u>(13 787)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	289 006	(69 305)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	<u>562 910</u>	<u>632 215</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	<u>851 916</u>	<u>562 910</u>

La trésorerie et les équivalents de la trésorerie sont composés de l'encaisse et de l'épargne à terme (note 7).

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est un organisme sans but lucratif tel que le définit l'alinéa 149(1) 1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt fédéral et provincial. L'Ordre est constitué en vertu de la *Loi sur la denturologie du Québec*, régie par le code des professions. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'Ordre, n'ayant aucune obligation d'information financière au public, a choisi d'établir ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Manuel de comptabilité de CPA Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les estimations sont révisées périodiquement et les ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'Ordre évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des épargnes à terme et des comptes et amendes à recevoir.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et autres créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net.

Coût de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

Constatation des produits

Les cotisations annuelles et les cotisations spéciales sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les cotisations reçues avant la fin d'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant, sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil et de la signification à l'intimé du jugement. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Enseigne	20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation. La plateforme de formation en ligne et les formations en ligne seront amorties selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, lorsque la plateforme sera complétée et mise en fonction. La mise en fonction est prévue en mai 2017 selon la direction.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que le coût pourrait ne pas être recouvré. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est plus élevée que les flux de trésorerie futurs non actualisés que devraient générer cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction :

- Opérations courantes
- Comité de la pratique illégale
- Conseil de discipline
- Comité de l'inspection professionnelle
- Autres comités
- Campagnes d'information publique
- Congrès "Expodent"

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque fonction. Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement au comité concerné par la cause en litige.

			2017 \$	2016 \$
3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	82 100	-	82 100	82 100
Bâtiment	756 993	155 650	601 343	626 399
Mobilier de bureau	62 136	46 220	15 916	19 895
Matériel informatique	48 372	33 306	15 066	18 833
Enseigne	7 236	4 569	2 667	3 334
	<u>956 837</u>	<u>239 745</u>	<u>717 092</u>	<u>750 561</u>
			2017 \$	2016 \$
4. ACTIFS INCORPORELS	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels à durée de vie définie				
Plateforme - formations en ligne	31 528	-	31 528	8 205
Formations en ligne	14 968	-	14 968	-
Logiciels	124 599	119 172	5 427	7 753
	<u>171 095</u>	<u>119 172</u>	<u>51 923</u>	<u>15 958</u>
			2017 \$	2016 \$
5. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS				
Fournisseurs et frais courus			91 656	91 006
Salaires			4 632	5 736
Vacances à payer			21 953	21 011
			<u>118 241</u>	<u>117 753</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017 \$	2016 \$
6. DETTE À LONG TERME		
Hypothèque immobilière autorisée de 309 000 \$, 3,1 %, garantie hypothécaire de 450 000 \$ sur le terrain et le bâtiment ayant une valeur comptable de 683 443 \$, remboursable par mensualités de 1 868 \$ incluant les intérêts, renouvelable au 31 mai 2017, échéant en juin 2031 (a) (b)	256 236	270 490
Versements échéant à court terme	<u>14 743</u>	<u>14 294</u>
	241 493	256 196
Dettes renouvelables à court terme	<u>241 493</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>256 196</u>

Les paiements de capital à effectuer au cours des cinq prochaines années se répartissent comme suit :

	\$
2018	14 743
2019	15 207
2020	15 685
2021	16 178
2022	<u>16 687</u>
	<u>78 500</u>

(a) En vertu de la convention conclue avec l'institution financière, l'Ordre doit maintenir un ratio de couverture du service de la dette à long terme supérieur à 1,25 : 1 et s'est engagé à ne faire aucune dépense en immobilisation qui excède l'atteinte du ratio exigé. Au 31 mars 2017, les clauses sont respectées.

(b) Le 5 juin 2017, l'institution financière a procédé au renouvellement de l'hypothèque selon les mêmes modalités que celles présentées ci-dessus. Un versement en capital de 175 000 \$ a été effectué portant le renouvellement du financement à 78 152 \$ le 31 mai 2021.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

			2017 \$ Total	2016 \$ Total
	Fonds non affectés	Fonds réservés en assurance-responsabilité		
Encaisse	36 854	-	36 854	32 848
Épargne à terme	<u>753 787</u>	<u>61 275</u>	<u>815 062</u>	<u>530 062</u>
	<u>790 641</u>	<u>61 275</u>	<u>851 916</u>	<u>562 910</u>

41

8. RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux comptes à recevoir.

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe (épargne à terme et dette à long terme) assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits et charges des opérations courantes	1
Produits et charges du comité de pratique illégale	2
Produits et charges du conseil de discipline	3
Charges du comité de l'inspection professionnelle	4
Produits et charges des autres comités	5
Produits et charges des campagnes d'information publique	6
Produits et charges du congrès "Expodent"	7
Fonds d'actifs immobilisés	8

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	945 040	915 742
Dépliants	682	586
Dossiers - patients	6 935	5 745
Formation continue (articles éducatifs)	6 205	9 890
Inscriptions, admissions et incorporation	48 750	43 725
Revenus d'intérêts	8 627	6 244
Tableau des membres	525	925
Permis directeur de laboratoire	300	300
Publication "L'Histoire de la Denturologie"	3 706	-
Autres revenus	2 507	1 303
	<u>1 023 277</u>	<u>984 460</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	278 560	286 879
Général - administration	11 592	2 286
Entretien, réparations et énergie	29 535	26 800
Télécommunications	6 379	12 025
Assurances générales	12 892	20 810
Taxes et permis	17 061	15 461
Abonnements, souscriptions et cotisations	10 966	10 888
Papeterie et fournitures	19 501	16 322
Timbres, messageries et location de salles	21 789	18 973
Rapport annuel	3 375	3 330
Dépenses générales	2 069	2 362
Dossiers - patients	6 747	6 378
Frais de vérification	10 600	10 375
Frais informatiques	9 489	12 732
Orientations stratégiques	13 229	37 722
Publication "L'Histoire de la Denturologie" et redevances	23 003	-
Frais de cartes de crédit	12 569	21 350
	<u>489 356</u>	<u>504 693</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>533 921</u></u>	<u><u>479 767</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

	2017 \$	2016 \$
PRODUITS		
Amendes	<u>35 675</u>	<u>37 700</u>
Charges		
Frais de séjour et de déplacements	133	2 668
Honoraires	-	270
Honoraires juridiques (Montréal)	2 400	6 525
Déboursés légaux (Montréal)	-	481
Honoraires juridiques (Québec)	1 625	2 225
Déboursés légaux (Québec)	-	633
Investigation professionnelle	-	12 518
	<u>4 158</u>	<u>25 320</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>31 517</u></u>	<u><u>12 380</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

PRODUITS ET CHARGES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

	2017 \$	2016 \$
PRODUITS		
Amendes	5 115	27 938
Charges		
Salaires et charges sociales	32 205	32 584
Frais de séjour et de déplacements	2 224	974
Honoraires de présence	1 022	1 130
Honoraires juridiques	44 062	17 028
Tribunal des professions	50 234	72 109
Frais de huissiers	3 129	2 277
Sténographe	4 553	2 870
Frais d'enquêtes	-	583
Déboursés légaux	5 460	3 484
	<u>142 889</u>	<u>133 039</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(137 774)</u>	<u>(105 101)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	2017	2016
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	21 470	21 723
Honoraires	10 085	10 122
Déplacements	7 307	8 024
Frais de séjour	<u>2 371</u>	<u>1 402</u>
TOTAL DES CHARGES	<u><u>41 233</u></u>	<u><u>41 271</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2017 \$	2016 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
PRODUITS		
Formation spéciale	-	45 976
CHARGES		
Honoraires de présence - conseil d'administration	6 767	5 510
Dépenses - conseil d'administration	24 654	10 948
Honoraires de présence - comité exécutif	2 617	2 055
Dépenses - comité exécutif	3 320	973
Assemblées - générales	5 494	3 479
Formation spéciale	-	31 580
Allocation de dépenses - président	5 383	6 894
Honoraires juridiques	12 081	9 310
Déboursés légaux	1 832	8 659
	<u>62 148</u>	<u>79 408</u>
Excédent des charges sur les produits	<u>62 148</u>	<u>33 432</u>
CHARGES		
Comité de la formation continue		
Frais de séjour et de déplacements	1 622	248
Honoraires de présence	1 275	240
Dépenses de production d'outils de formation	7 399	1 500
	<u>10 296</u>	<u>1 988</u>
Comité du bureau du syndic		
Salaires et charges sociales - Syndic	97 161	93 270
Honoraires syndics-adjoints et correspondants	12 352	9 594
Honoraires d'experts	7 800	4 562
Honoraires juridiques	13 632	6 492
Frais de séjour et de déplacements		
Syndic	2 880	1 088
Syndics-adjoints et correspondants	3 296	2 778
	<u>137 121</u>	<u>117 784</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2017	2016
	\$	\$
Comité de révision des plaintes		
Honoraires de présence	330	50
Frais de séjour et de déplacements	<u>165</u>	<u>64</u>
	----- 495	----- 114
Comité d'équivalence		
Revenus d'équivalence	-	(1 500)
Honoraires	166	230
Frais de séjour et de déplacements	<u>268</u>	<u>-</u>
	<u>434</u>	<u>(1 270)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>210 494</u></u>	<u><u>152 048</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

PRODUITS ET CHARGES DES CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE

	2017 \$	2016 \$
CAMPAGNE D'INFORMATION PUBLIQUE		
PRODUITS		
Cotisation spéciale - Campagne année courante	579 840	527 762
Cotisations perçues d'avance de l'exercice précédent	51 118	-
Cotisations perçues d'avance à la fin de l'exercice	<u>(85 898)</u>	<u>-</u>
	<u>545 060</u>	<u>527 762</u>
Charges		
Diffusion d'une capsule télé	408 875	365 844
Frais d'agence et de talents UDA	-	10 000
Production d'une capsule télé	30 535	79 939
Production et diffusion sur Facebook	26 430	24 000
Sondage pour impact publicitaire	13 560	13 180
Relations gouvernementales	57 823	26 074
Frais de carte de crédit et frais postaux	7 837	8 725
Ajustement campagne antérieure	<u>380</u>	<u>(7 176)</u>
	<u>545 440</u>	<u>520 586</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(380)</u>	<u>7 176</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT"

	2017 \$	2016 \$
PRODUITS		
Exposants, conférences et inscriptions	327 629	9 420
Charges		
Coût des conférences	5 000	-
Coût des activités sociales	6 020	3 200
Honoraires et commissions	25 763	32 024
Articles promotionnels et affichage	14 018	-
Informatique, audio-visuel et kiosques	29 754	-
Hôtel, dîners, pauses et cocktail	148 393	-
Divers	-	900
Frais de cartes de crédit	5 501	-
	<u>234 449</u>	<u>36 124</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>93 180</u>	<u>(26 704)</u>

Note : Les revenus et dépenses liés au congrès sont comptabilisés sur une base d'exercice du 1^{er} avril au 31 mars. Les activités du congrès d'automne 2016 ont été comptabilisées, pour la majeure partie, aux états financiers du 31 mars 2017. Les résultats complets du congrès 2016 doivent être interprétés en tenant compte des exercices de 2016 et 2017, soit pour un excédent des produits sur les charges de 66 476 \$.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

FONDS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

	2017 \$	2016 \$
PRODUITS	----- -	----- -
Charges		
Intérêts sur dette à long terme	8 167	8 634
Amortissement des immobilisations corporelles	33 469	36 244
Amortissement des actifs incorporels	<u>2 326</u>	<u>3 323</u>
	<u>43 962</u>	<u>48 201</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(43 962)</u></u>	<u><u>(48 201)</u></u>

***Le denturologiste
un expert en
prothèse dentaire***





**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922